



LFI POSTE

PLAN DE PREVENTION PERMIS DE TRAVAIL

l'entretien

- Application du décret 92158 du 20 février 1992 - Travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure - Code du travail - R 237 - I à 28

ENTREPRISE UTILISATRICE

Nom : BC BOIS GUILLAUME	Lieu des travaux : BC BOIS GUILLAUME BP BIHOREL BP MONT SAINT AGNAN BP QUINCAMPOIX
Adresse : Contact : PERDRIX Philippe	
Responsable : ELISABETH BILLAUDEL	Prescripteur des travaux :
Fonction : DIRECTEUR SECTEUR	Fonction :
Téléphone : 06 07 89 94 27	Téléphone :

ENTREPRISES EXTERIEURES Y COMPRIS LES ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES

N°	Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Sous-traitant de	Date d'arrivée	Nb de salariés prévus	Durée de l'intervention
1	SAS L'ENTRETIEN	Wilfrid RENOUF				
2						
3						
4						
5						

NATURE DES OPERATIONS

Travaux de maintenance multi services et règlementaire tels que décrits dans le Cahier des Charges du contrat.

DUREE DE L'OPERATION

Date de début : 01/0712023

Durée de l'opération : 3010912026

En application de l'article R237-6 les entreprises procéderont obligatoirement à une inspection commune des lieux de travail.

DELIMITATION DU SECTEUR D'INTERVENTION

Tous les locaux et espaces privatifs des établissements de La Poste.

DEFINITION DES ZONES DANGEREUSES

Intervention des techniciens dans locaux en activité placés sous la responsabilité d'un responsable d'établissement identifié en annexe 1.

INDICATION DES VOIES DE CIRCULATION POUR VEHICULES ET PERSONNELS

Accès dans les zones sécurisées (caisse) sous le contrôle et en présence du responsable d'établissement ou son représentant

ORGANISATION DU COMMANDEMENT

01-04-2015

Conformément à l'article 11 du décret 92 158, l'entreprise extérieure s'engage, avant les travaux, à faire connaître à l'ensemble des salariés qu'elle affectera à ces travaux, les dangers spécifiques auxquels ils seront exposés, les mesures prises pour prévenir ces dangers et, notamment, à donner les instructions nécessaires à l'application de ces mesures.

Le donneur d'ordre assure la coordination des travaux, des mesures de prévention qu'il prend et celles que prennent les entreprises extérieures.

Chaque chef d'entreprise est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.

Chaque chef d'entreprise extérieur doit désigner son représentant sur le site.

Remarque : les parties s'engagent à ne prêter que du matériel en bon état avec vérification commune du matériel.

01-04-2015

ANALYSE DES RISQUES D'INTERFERENCE Inspection commune avant le début des travaux

Définition des phases d'activité, des installations et matériels dangereux
ainsi que les moyens de prévention correspondants

DOMAINE DES RISQUES GENERAUX	RISQUE	OUI	NON	MESURES DE PREVENTION
Circulation routière	Collision Autres		<input type="checkbox"/>	C] Plan de circulation interne Ù Zone de circulation réglementée
Circulation dans l'établissement et accès au chantier	Chute Encombrement Autres : zones sécurisées		<input checked="" type="checkbox"/>	R Respect du code de la route rdre et propreté
Circulation sur chantier	Dénivellation escalier Echelle Autres :		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	S Signalisation pAvertissement CI Barrières (si nécessaire) Rambardes
Conditions particulières de travail	Nuit (occasionnel lors d'audit de sécurité) Isolé En dehors des heures d'ouverture		<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CI Contrôle régulier de présence Ù Dispositif d'appel (Tél., ...) Autres : présence d'un personnel
Produits chimiques	Emploi de produits chimiques dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs			Ù Lunettes de protection Ù Ventilation CI Vêtements de protection CI Autres :
Ambiance	Ambiance physique (bruit, éclairage, chaleur, froid, poussières...)			Ù Protection auditive Ù Vêtements CI Masque à poussières Autres : EPI liés aux risques
Travaux en hauteur	Travaux en façade Charpente Toiture Toiture fragile Chute d'objets	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Nacelle Ù Rambardes Ù Harnais de sécurité Ù Casque Ù Echafaudage (contrôlé) C] Echelle attachée CI Autres : balisage
Manutention mécanisée	Pont roulant Chariot automoteur Grue Engin de levage Monte char e		<input checked="" type="checkbox"/>	Ù Plan de circulation interne Ù Barrière (mobile) de sécurité Balisage de zone Autorisation de conduite Autres :

Projections, éclatements	Meille Disqueuse Particules Eau sous pression Objet		<input type="checkbox"/> Ecran de protection <input type="checkbox"/> Autorisation de pénétrer <input type="checkbox"/> Balisage de zone <input type="checkbox"/> Barrière (mobile) de sécurité <input type="checkbox"/> Autres :
Outils portatifs	Perceuses, Poste à soudeuse		<input type="checkbox"/> Protections individuelles <input type="checkbox"/> Protection humidité <input type="checkbox"/> Ecran de protection <input type="checkbox"/> Coffret protection différentielle <input type="checkbox"/> Autres :
Electricité	BT HT Proximité lignes électriques		<input type="checkbox"/> Habilitation <input type="checkbox"/> Consignation <input type="checkbox"/> Moyen de secours aux électrisés <input type="checkbox"/> Surveillant de sécurité électrique <input type="checkbox"/> Distance de sécurité
Terrassement Travail avec fouilles	Présence de conduites souterraines Présence câbles électriques souterrains Autres :		<input checked="" type="checkbox"/> Plan des réseaux <input type="checkbox"/> Travail avec guide <input type="checkbox"/> Autres :
Autres risques	Annexe 2 «Formulaire de sécurité» du prestataire		<input type="checkbox"/> Détaillés dans annexe

01-04-2015

OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE A L'INSPECTION COMMUNE

ORGANISATION DES SECOURS

Téléphone d'urgence :

En cas d'incendie : 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

En cas d'accident: 18 ou 112 ou moyen de secours présents sur les chantiers et le Directeur d'Etablissement

SST (sauveteur secouriste du travail)

Postes à surveillance médicale articulaire

Poste concerné	Nombre de personnes	Entreprises concernées

Conditions d'utilisation des sanitaires, des vestiaires et locaux de restauration

Observations suite aux inspections inopinées ou communes avec
les chefs des entreprises extérieures et observations du CHSCT

Dates	Observations	Mesures prises

Documents remis et exhibés aux entreprises extérieures

Ce plan de prévention s'applique aux éventuels sous-traitants mandatés par le prestataire

**SIGNATURES DES RESPONSABLES DES ENTREPRISES
OU DE LEURS REPRESENTANTS**

BC BOIS GUILAUME

Date : 31/07/2023
Nom : Philippe PERDRIX
Fonction : Responsable Exploitation
Secteur Bois Guillaume

Signature :

SAS L'ENTRETIEN

Date : 18/06/2023
Nom : Dussos uelly
Fonction : chef equipe

Signature :

AGENCE DU HAVRE
Groupe L'ENTRETIEN
600 bd Jules Durand
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 20 63 58 - Fax 02 35 20 69 36

Ce document doit être envoyé ou tenu à la disposition de l'inspection du travail.
La signature du présent document engage les sociétés à se conformer au code du travail et particulièrement à l'art.
R324 sur le travail clandestin.

01-04-2015